

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 Février 2025

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	21 Février 2025
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Quorum	9		
Membres présents	10		
Membres absents ou excusés	6		
Membres qui ont pris part à la délibération	10		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)						
BONNET Georges	Excusé	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	Excusé	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	Excusée	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	Excusé	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	Excusé	VEYRENC Yves	Excusé

Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe),

Préalablement à l'ouverture de la séance, les élus ont une discussion informelle au sujet de la compétence eau / assainissement et de divers sujets du territoire (bibliothèques, motion...).

Le Président ouvre la séance à 19 h 55 le quorum étant atteint, Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les excusés. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations

1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 26.11.2024 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Contribution au Fonds Unique Logement (FUL) 2025 du Conseil Départemental de l'Ardèche :

La communauté de communes contribue volontairement au Fonds Unique Logement porté par le Conseil départemental de l'Ardèche en lieu et place des communes depuis l'année 2016. Les aides attribuées en 2024 à 83 ménages de notre territoire se sont élevées à 35 814.52 €, sous forme de prêt ou de subventions, à destination des foyers rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien au logement.

Le département contribue directement à hauteur de 517 970 € et propose de participer financièrement à l'exercice 2025 du fonds à hauteur de 0.45 € par habitant, soit 4 372.20 € pour l'ensemble de la collectivité. Comme pour les années précédentes, il est proposé de continuer cette contribution au FUL, pour le compte de nos 16 communes.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Adhésion à l'association intercommunalités de France :

L'association a pour principales missions de représenter les intercommunalités auprès des pouvoirs publics (gouvernement, Parlement, agences nationales) et de contribuer activement aux évolutions de l'organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées. Elle propose également une expertise et des services pour ses adhérents, notamment un service juridique pour répondre aux questions très spécifiques des intercommunalités, huit commissions thématiques pour contribuer aux débats et partager les expériences, des rencontres en région, un magazine, des études, un congrès annuel auquel participe 2000 personnes. L'association fédère près de 1000 intercommunalités (sur 1200 intercommunalités en France). Les instances, bureau, conseil d'administration et d'orientation, sont composées de 120 élus parmi les adhérents des communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et les métropoles. Elles se réunissent tous les mois.

L'adhésion à l'association est de 0,11 € par habitant (population totale année N-3). Il est donc proposé d'adhérer à Intercommunalités de France.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Autostop organisé Rezo Pouce : demande de subvention LEADER :

Le projet d'autostop organisé « Rezo Pouce en Ardèche des Sources et Volcans » a été validé par le conseil communautaire du 26 mars 2024. La Communauté de Communes est accompagnée depuis novembre 2024 pour le déploiement du dispositif Rezo Pouce par Mobicoop, société coopérative de l'économie sociale et solidaire. Les dépenses prévisionnelles d'accompagnement au déploiement du dispositif par Mobicoop, d'animation, de communication et de coordination du projet sont estimées à 40 401 € pour la période du 1/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois). La communauté de communes apporte un financement à hauteur de 20% des dépenses du projet. Le cofinancement du Fonds Vert a été acquis. La communauté de communes sollicite des fonds du programme européen LEADER au titre de l'appel à projet sur l'éco-mobilité.

Le plan de financement prévisionnel du projet sur la période du 1/11/2024 au 31/12/2025 est le suivant :

Dépenses :

Montant total des dépenses HT	40 401 €
Recettes :	
Subvention Fonds Vert	7 565 €
Subvention LEADER sollicitée :	24 756 €
Autofinancement :	<u>8 080 €</u>
Total des recettes	40 401€

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Subventions associations :

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes sur le budget 2025 :

- **Judo Jaujacquois** : l'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de fonctionnement 2024-2025 ; elle compte 47 licenciés de moins de 18 ans domiciliés sur le territoire de la communauté de communes. Le Président propose donc d'attribuer une aide de 500 €.
- **Judo Tai athogien** : l'association sollicite la communauté de communes pour une subvention exceptionnelle, afin de l'aider à financer un contrat d'apprentissage signé le 16.09.2024, dans le but de remplacer l'enseignant actuel, qui va prendre sa retraite. Le club qui compte 40 licenciés enfants ne demande pas de subvention de fonctionnement. Le Président propose donc d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 €.
- **Trail Chaussée des géants** : l'association sollicite la communauté de communes pour une subvention afin de financer la 12^{ème} édition de ce trail qui aura lieu le 7.06.2025. Le parcours de 51 km a été retenu par la FFA comme épreuve de la catégorie « Trail Long en Haute Montagne » ; ce label va attirer des athlètes de haut niveau et donner une nouvelle impulsion à cet évènement. Le Président propose d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'année 2025 (identique à 2024). Par ailleurs la CDC apporte une aide en nature évaluée à 2000 € (logistique, matériel, personnel)
- **Maison Sport santé** : Labellisée en 2021, la Maison sport santé a pour but de mettre en place des projets de prévention et accompagnement des habitants à travers la pratique d'activités physiques régulières et la lutte contre la sédentarité. En 2023, 19 médecins prescripteurs ont fait réaliser 72 bilans de condition physique et 125 personnes sont « passées » par la maison sport santé.

Une présentation a été faite devant les élus communautaires par l'association et le docteur Bougeard à l'automne 2024.

L'association demande un financement en particulier pour les « cycles découverte sport » qui sont des séances permettant à un public éloigné de la pratique de reprendre une activité. Il est prévu trois cycles de 10 séances par an pour 8 personnes pour une durée de 1 à 3 heures.

D'une manière plus générale, le budget prévisionnel annuel 2025 de la maison sport santé est de 46 486 euros. L'association sollicite notre CDC à hauteur de 4 500 €. Le Président propose d'accepter cette demande et d'attribuer une aide de 4 500 €.

- **Ecomusée du moulinage de Chirols** : l'association sollicite la communauté de communes pour une subvention de fonctionnement 2025 afin de la soutenir dans la gestion et l'entretien de ce patrimoine local. L'écomusée est ouvert chaque année de mai à octobre et 21 groupes ont déjà réservé pour des visites cette année 2025. Le Président propose d'attribuer, comme chaque année, une aide de 2 500 €.

- **CIVAM « de ferme en ferme »** : la fédération départementale des CIVAM sollicite une aide financière de la communauté de communes afin de soutenir l'opération "de ferme en ferme" organisée chaque année en Ardèche au printemps, visant à valoriser les producteurs du territoire et encourager les liens entre les consommateurs et les paysans. La 26^{ème} édition aura lieu les 26 et 27 avril 2025, et trois fermes devraient participer sur notre territoire. Le CIVA a organisé en novembre et décembre 2024 des « fermes ouvertures » en partenariat avec l'office de tourisme, pour présenter l'évènement et encourager des producteurs du territoire à participer à cet évènement. Le Président propose d'attribuer, comme chaque année, une aide de 500 €.

- **Scarabée** : l'association Scarabée organise chaque année le salon des métiers d'art « Blou art ». Pour 2025, l'événement aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025 à Thueyts, dédié aux artistes et artisans d'art professionnels qui exposent leurs œuvres dans et autour du château de Blou. Cette manifestation accueille environ 3 000 visiteurs chaque année. En 2025, l'association propose une animation d'ateliers à destination des plus jeunes en partenariat avec les écoles et à destination des résidents des EHPAD. Chaque année, notre CDC soutien cette manifestation à hauteur de 1 000 euros. En 2024, une erreur matérielle n'a pas permis le versement de la subvention. Aussi, le Président propose d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'année 2024 et 1 000 euros pour 2025.
- **Salon du livre jeunesse** : la 4^{ème} édition de ce salon aura lieu du 22 au 24.05.2025 à Jaujac sur le thème « Jouez ». Les chiffres de l'édition 2024 sont les suivants : 700 écoliers participant aux votes du prix Bosses de chameau, 36 rencontres scolaires, 6 ateliers et 7 stands de dédicaces, 800 enfants des écoles et collèges touchés et près de 800 personnes accueillies le samedi pour le grand public. Pour 2025, 8 auteurs / illustrateurs et 2 maisons d'édition ont confirmé leur présence. Une quarantaine de rencontres et ateliers ainsi que les prix « Bosses de chameau » seront organisées en amont, et le samedi : stands, dédicaces, librairie à ciel ouvert, ateliers, lectures, spectacles, animations... Le Président propose d'attribuer une subvention de 1 250 € (idem 2024 où il y avait eu en plus 223 euros exceptionnels pour l'achat d'une malle).
- **Format** : la communauté de communes a renouvelé en 2023 la convention pluriannuelle d'objectifs (2023-2025) qui la lie à FORMAT. Cette convention répond aux objectifs de la CDC ASV en matière de soutien aux acteurs culturels et de structuration d'une politique culturelle communautaire. Dans ce cadre, une subvention annuelle est accordée à l'association pour soutenir son projet artistique. Conformément aux objectifs de la convention, le président propose d'attribuer à FORMAT une subvention de 4 000 € pour l'année 2025 (montant identique à 2024).
- **Association Haptomaï** : l'association basée à Jaujac a pour objet la promotion de l'art, la culture, la danse et les pratiques chorégraphiques sous toutes ses formes. Sa présidente sollicite la communauté de communes pour un soutien au projet de l'artiste « Madame Bleu » qui mènera différentes actions sur le territoire de la communauté de communes en 2025 (moulinage Chirols, SAJ Babelous Lalevade, école maternelle Jaujac, intervention dans les crèches et micro-crèches...). Le Président propose d'attribuer une subvention de 1 000 € pour le projet 2025.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité chacune de ces propositions.

6. Lecture publique : demande de subvention Dotation Générale de Décentralisation (DGD) :

Afin d'apporter un meilleur service d'offre culturelle aux habitants du territoire, il est proposé la mise en réseau des bibliothèques municipales de la communauté de communes, conformément à la convention signée avec le Département de l'Ardèche en 2024. Ce fonctionnement permet la circulation des documents, notamment les prêts de la Médiathèque Départementale. Pour cela, les bibliothèques doivent être équipées d'un logiciel commun adapté aux besoins : SIGB (Système intégré de gestion des bibliothèques) pour la gestion des inscrits, opérations prêts/retours, catalogage, recherche, etc... avec un portail qui sera la partie visible par le public. Pour l'acquisition de ces outils, la formation des équipes, l'hébergement annuel et le matériel nécessaire au bon fonctionnement, un dossier de demande de financement peut être adressé à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques, avant le 31 mars 2025 pour une réponse en septembre. Un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) doit être joint à ce dossier. Les bibliothécaires du réseau ont écrit un cahier des charges qui va être envoyé à plusieurs fournisseurs de manière à être en capacité de choisir l'offre la plus adaptée à notre réseau. Le fonctionnement effectif d'une base commune est demandé pour le 1^{er} semestre 2026.

Le Président propose aux élus d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet qui se détaille comme suit, et d'approuver le dépôt du dossier de demande de subvention DGD auprès de l'Etat (DRAC) :

Dépenses :

Matériel informatique	: 16 000 € HT (investissement)
Logiciel	: 16 000 € HT (investissement)
Formation	: 9 000 € HT (investissement)
Véhicule « navette »	: 20 000 € HT (investissement)
Hébergement SIGB	: 5 000 € TTC (fonctionnement)
Poste coordinateur 0.5 ETP	: <u>21 850 €</u> 87 850 €

Recettes :

Dotation générale décentralisation (DGD)	: 33 000 €
(50 % hors poste coordinateur)	
Département 07 (poste coordinateur)	: 10 000 €
(Attribué par convention MDA)	
Autofinancement CDC	: <u>44 850 €</u> 87 850 €

Lors du dépôt du dossier de demande de subvention, les montants indicatifs ci-dessus seront précisés en fonction des devis reçus.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Motion soutien agression Maire Lalevade d'Ardèche :

En date du mardi 18 février 2025, Dominique FIALON, Maire de Lalevade d'Ardèche a fait l'objet sur la voie publique, d'une agression assez violente avec un coup de barre de fer reçu dans les jambes, des insultes et menaces physiques.... Il a porté plainte en gendarmerie et alerté les associations d'élus, la Préfecture...etc. Ceci est tout à fait intolérable et inadmissible. Il convient donc de le dénoncer et d'apporter notre soutien moral à notre collègue. Les menaces et les violences faites aux élus locaux sont en constante augmentation depuis plusieurs années et les faits de violence constatés sont le signe d'une dangereuse accélération de ce phénomène. Les menaces physiques, verbales ou écrites perpétrées, parfois par des groupes organisés, à l'encontre des élus locaux sont nombreuses et révèlent une crise civique et démocratique profonde qui concerne aussi bien les personnes dépositaires de l'autorité publique que les agents publics. Face à ce constat :

- Comme demandé par l'Association des Maires et des Présidents de communautés de l'Ardèche, le bureau communautaire « Ardèche des sources et volcans » souhaite un renforcement des moyens mobilisés et des actions engagées localement pour lutter contre les violences faites aux élus. Les moyens d'enquête dont disposent la police et la gendarmerie sont insuffisants, conduisant à un nombre considérable de classements sans suite, ce qui ne peut être accepté.
- Comme appelé par l'Association des Maires et des Présidents de communautés de l'Ardèche, le bureau communautaire « Ardèche des sources et volcans » appelle d'urgence à une évolution des sanctions pénales prononcées à l'encontre des auteurs de ces agressions physiques et verbales. Ces modifications législatives, doivent permettre de porter ces sanctions à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus.
- Le bureau communautaire « Ardèche des sources et volcans » comme l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, soutient les actions engagées par l'Association des Maires de France et sollicite ainsi une mobilisation forte de l'Etat pour déployer localement les mesures de protection des élus locaux annoncées récemment par le Gouvernement. Cela doit permettre de mettre un terme à ces violences et de lutter contre leur banalisation.

Ainsi, le bureau communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » condamne avec fermeté les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics et apporte son plein et entier soutien aux victimes de ces actes de violence qui ne doivent pas restés impunis.

Les élus locaux sont les garants de notre pacte social et démocratique. Ils doivent donc être protégés et soutenus par l'Etat comme par la population car servant l'intérêt général et incarnant notre République au quotidien.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

8. Divers :

➤ Fin du transfert obligatoire de la compétence eau / assainissement aux communautés de communes : cette proposition de loi est à l'ordre du jour de l'assemblée nationale le 11.03.2025. Un rendu de l'étude KPMG sera présenté prochainement et en fonction d'une part de l'évolution législative et d'autre part des résultats de l'étude, plusieurs scénarios pourront être proposés. Les Maires présents souhaitent conserver leur gestion actuelle (régie directe pour certaines communes ou régie SEBA pour d'autres).

➤ Projet d'extension de la carrière Dodet à Thueyts : le Président rappelle que la commune de Thueyts et la communauté de communes ont émis un avis défavorable sur ce projet et que le PNR a retiré l'avis favorable qu'il avait émis en décembre dernier. Conseil a été demandé à un avocat, le dossier présenté par le carrier est incomplet et/ou inexact sur plusieurs points, foncier, étude sur la faune et la flore incomplète. La DREAL a été alertée ainsi que Mme la Préfète.

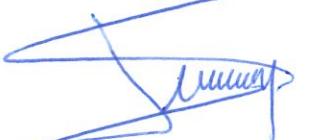
➤ Urbanisme : Pierre CHAPUIS indique que la révisions du SCOT sera effective en février 2026. Il sera conforme à la loi « climat et résilience » qui a fixé l'objectif « zéro artificialisation nette des sols » en 2050.

➤ EHPAD du secteur : Cédric D'IMPERIO rappelle qu'une réunion s'est tenue à Thueyts le 21.02.2025 en présence des maires (ou leurs représentant(e)s) des communes qui accueillent un EHPAD soit Jaujac, Lalevade d'Ardèche, Thueyts, Burzet et Montpezat, de la CDC, du CD07, de l'ARS, Eovi, ADIS et Ardèche Habitat). L'objectif est d'avoir une vision de territoire sur les 20 à 30 ans à venir, et mutualiser les services tels que la médecine, cuisine.... Les élus souhaitent le maintien des « lits » sur le territoire.

La séance est levée à 21h.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.

